

**Relevé des échanges de la réunion intersyndicale  
Administration centrale – DGAMPA du 12 décembre 2023**

---

*NB : ce relevé des échanges n'a pas vocation à retracer avec exhaustivité l'ensemble des échanges de la réunion.*

Participants :

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| CFDT        | M. HUSTACHE Pierre - présentiel<br>M. TARABAY Ziad - présentiel                 | DGAMPA<br><br>Noémie LE QUELLENEC (DGA)<br>Xavier MARILL (SEML/SDPM)<br>Vincent LELIONNAIS (MVS RH)<br>Jean-Baptiste MICHEL (VSRH1)<br>Julie SCHIAZZA (VSRH1) |
| CGT         | Mme ROBERT Isabelle - présentiel  |   |
| FO          | Mme PICHELIN Laurence -<br>présentiel   |   |
| SNE-<br>FSU | M. ALBERT Jean-François - visio<br>Mme PAGNAC-FARBIAZ Elisabeth -<br>présentiel |   |
| UNSA        | M. JASTRZEBSKI Philippe - visio   |   |

En résumé :

- La prochaine réunion intersyndicale AC aura lieu le 05 mars 2024 à 14h30.
- Une réunion supplémentaire sur le projet de service se déroulera le 08 février 2024 (à confirmer).
- Il est noté de faire un point sur les recrutements de l'année 2023 lors de la première réunion 2024.
- Un premier projet de révision du DUERP de la DGAMPA doit être fourni d'ici l'été 2024.

Noémie Le Quellenec, directrice générale adjointe des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture ouvre la dernière séance de l'année en rappelant les récentes actualités politiques, les Assises de l'économie de la mer, et en évoquant les sujets qui seront à l'ordre du jour en 2024. Le projet de service fera l'objet d'une réunion début février. Elle invite ensuite les organisations syndicales à faire part de leurs déclarations liminaires.

FO accuse bonne réception du calendrier des intersyndicales 2024 et informe d'un conflit d'agenda pour les dates du 05/03 et du 08/10. Le calendrier sera donc révisé en conséquence.

Les organisations syndicales demandent à être destinataires des documents de séance en amont. La directrice générale adjointe précise que cette demande, préalablement exprimée, est mise en œuvre lorsque les documents de séance sont disponibles et prend pour exemple la transmission de l'organigramme de la nouvelle sous-direction Planification maritime pour cette réunion.

Enfin, il est exprimé un questionnement concernant l'impact des JO 2024 sur le calendrier prévisionnel. La DGA précise que la DGAMPA est moins exposée sur ce sujet que d'autres directions, à l'exception des épreuves de voile (façade méditerranée) et de surf (Polynésie Française).

S'agissant du projet de service, et à la suite d'une demande exprimée par la FSU, la DGA précise que sa mise en œuvre s'appliquera sur la période 2023-2027 et qu'il est adossé au projet administration de la mer 2027.

Noémie Le Quellenec ouvre ensuite l'ordre du jour.

## 1. Baromètre social 2023 (rapporteur : Jean-Baptiste MICHEL)

Les agents du pôle ministériel ont été invités à répondre à une enquête IPSOS entre le 20 mai et le 14 juillet 2023. Les résultats ne sont pas publiés s'il y a moins de 20 répondants.

### - Participation :

La participation à la DGAMPA est en baisse de 35% à 25% par rapport à 2021, à l'inverse du pôle ministériel.

Les organisations syndicales indiquent que les sollicitations sont nombreuses et ne débouchent pas toujours sur des résultats concrets. Elles s'interrogent sur le format de l'enquête et les relais pour informer les agents qu'elle était lancée, ainsi que le taux de participation par macro-grade et par service.

⇒ la question de la participation est prise en compte et les données seront exploitées afin de répondre à toutes les interrogations. La DGAMPA a été créée en mars 2022 ce qui peut expliquer certaines évolutions dans les résultats.

### - Appréciation générale de la relation au travail

L'enquête révèle un sentiment positif global des agents sur l'ambiance au travail, la convivialité ainsi que sur la diversité des tâches et des interlocuteurs. Les valeurs du service, le sentiment de travailler pour le bien commun et la question de la rémunération sont elles aussi jugées très positives selon les répondants. Au contraire, les points de vigilance relevés portent sur le manque d'autonomie, d'indépendance dans la prise de décision, l'évolution de carrière, le manque de transparence sur les orientations et la confiance managériale. La charge de travail et le travail dans l'urgence sont à comptabiliser parmi les difficultés au travail. Le projet de service de la DGAMPA a pleinement tenu compte de ces difficultés lors de son élaboration et visera à les résorber.

Le sentiment de fierté à travailler pour le pôle ministériel est de 60% malgré la transformation de la DGAMPA qui a pu être difficilement vécue par les agents, l'identité du ministère de l'agriculture étant assez marquée.

### - Qualité de vie au travail

Les indicateurs de la qualité de vie au travail restent positifs avec, notamment, une vision très positive du télétravail et l'action en faveur de la sobriété énergétique

Les actions en faveur du handicap ou de lutte contre les discriminations sont, au contraire, jugées insuffisantes, c'est pourquoi, le projet de service prend pleinement en compte ces thématiques essentielles. Un point d'attention est également porté sur le droit à la déconnexion et sur la charge de travail et les équipements.

Les organisations syndicales rappellent qu'un grand nombre de points positifs remontés par les agents sont dus aux protocoles négociés par les OS avec le pôle ministériel.

### - Accompagnement et développement professionnel

Les agents perçoivent de façon positive la capacité à déléguer et la capacité à les faire monter en compétences. Le sentiment de reconnaissance est estimé satisfaisant mais en baisse par rapport à 2021 et aux résultats à l'échelle du pôle ministériel. Cependant, l'offre de formation ne semble pas correspondre totalement aux attentes des agents et les perspectives d'évolution ne sont pas assez claires.

Réactions :

- ⇒ la responsabilité du pôle ministériel dans la formation est essentielle ; il faut faire remonter les besoins de formation spécifiques. A ce titre, la DGAMPA dispose de sa propre école (ENSAM)<sup>1</sup> qui dispense les formations pour de nombreux métiers.

Le sujet de la formation est discuté avec la DRH. L'administration de la mer dispose de conditions plus favorables que d'autres DG, avec notamment la contribution importante de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ESP Mer). Les travaux de refonte des référentiels de formation sont en cours sur un certain nombre de métiers. Concernant les perspectives d'évolution, une attention particulière est portée sur les parcours liés au MASA, avec l'enjeu de maintenir un lien étroit avec ce ministère.

#### - Dynamique et fonctionnements collectifs

Sur l'efficacité du fonctionnement, un manque de décloisonnement entre les services est souligné. Ce travail, bien qu'entamé au niveau de la DGAMPA, devra être poursuivi en recherchant les échanges interservices en mode projet. Des progrès restent à faire en termes d'intégration et d'implication des agents. Enfin, les suggestions d'amélioration portent sur la simplification des procédures, l'amélioration de la gestion RH et une allocation moyens/missions avec une vision de long terme.

Les prochaines étapes du projet de service seront les suivantes :

- Janvier 24 : échange sur les résultats de l'étude en codir élargi puis organisation d'un webinaire pour exposer le projet de service aux agents ; envoi du document en amont et questionnaire à suivre<sup>2</sup> ;
- 8 février 2024 : concertation avec les OS du projet de service lors d'une intersyndicale extraordinaire ;
- Mars 2024 : communication du projet de service définitif à l'occasion des 2 ans de la DGAMPA.

Les organisations syndicales demandent l'origine et le bilan des recrutements de la DGAMPA : ce sujet sera abordé dans le cadre de la première réunion intersyndicale AC 2024.

## **2. Transformation de la sous-direction de la planification maritime (rapporteur : Xavier MARILL)**

Le schéma de réorganisation retenu est à 2 bureaux :

- un bureau du pilotage des stratégies maritimes et littorales constitué de deux pôles avec deux adjoints PM1 ;
- un bureau de l'économie maritime et des projets de territoires PM2.

*NB : Les noms des bureaux ont été modifiés depuis l'intersyndicale.*

Un temps d'explication et de concertation a été organisé au sein de la sous-direction avec les agents, collectivement et individuellement. Ces rencontres ont donné lieu à des pré-positionnement d'agents sur les postes d'adjoints. Les fiches des postes vacants seront transmises au BRH.

Les organisations syndicales s'inquiètent du nombre de postes retenu dans l'organigramme, du taux encadrés/encadrants et du renouvellement quasi-total du bureau PM1. Elles demandent des précisions sur les missions de l'innovation maritime au sein du bureau PM2 et souhaitent s'informer de la situation

---

<sup>1</sup> L'ENSAM est devenue l'ESPMer (Ecole du service public de la mer) depuis le 4 janvier 2024.

<sup>2</sup> Le webinaire a été organisé le 17 janvier et un questionnaire diffusé le 2 février 2024.

individuelle de deux agents inquiets évoquée lors de la dernière intersyndicale. Il est également demandé si le recrutement de stagiaires se poursuivra.

- ⇒ Tous les agents actuels, soit 13 ETP, font partie de la nouvelle configuration. Le service continuera à agir en mode projet et les agents seront amenés à travailler collectivement sur leurs sujets. A plus long terme, l'objectif est d'élargir le périmètre et donc de disposer de plus d'agents. Il est instauré un tuilage afin de faciliter le renouvellement du bureau PM1.
- ⇒ Pour PM2, le sous-directeur indique que la feuille de route innovation maritime porte sur deux piliers. Le premier, la décarbonation des navires, est porté par le bureau STEN2. Le second, portant sur l'ensemble des autres sujets d'innovation comme la biotechnologie marine, le biocarburant ou encore la collecte des données sera portée par PM2.
- ⇒ La sous-direction est dans une optique d'embaucher des contrats permanents. Néanmoins, il n'est pas exclu d'avoir recours à ce type de contrat (stagiaires et vacataires) pour des besoins ponctuels. S'agissant des deux situations individuelles évoquées, une position transversale a été négociée et acceptée par l'un d'entre eux. Le second agent est toujours en arrêt maladie (situation inchangée).

Les prochaines étapes sont la publication des fiches de poste et l'actualisation de la note d'organisation de la DGAMPA.

### **3. Les risques professionnels**

La DGA annonce le rattachement de la DGAMPA au plan de prévention des risques professionnels du pôle ministériel (PPRP). L'année 2024 sera celle de la consolidation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et, à ce titre, un poste est en cours de recrutement au sein du BRH, avec par ailleurs l'arrivée d'un nouveau chef de bureau en janvier.

L'objectif est de présenter un plan d'ici l'été 2024 en menant un travail de concertation avec les agents concernés.

Les organisations syndicales demandent si la DGAMPA dispose d'un agent de prévention.

- ⇒ La fonction est assurée sur le site de Saint-Malo et à Paris (la chargée de prévention est arrivée le 1<sup>er</sup> février à la DGAMPA)

### **4. Points divers**

Les organisations syndicales demandent une confirmation sur le calendrier à venir : un webinaire en janvier ainsi qu'un questionnaire relatif au projet de service seront envoyés aux agents.

Les problèmes techniques de chauffage et de l'extinction lumineuse des bureaux à partir de 19h sont évoqués.

- ⇒ La DGA précise que le déménagement constitue un sujet spécifique, et est en cours d'évaluation auprès du SG du pôle ministériel pour les besoins en locaux.

Il n'y a plus de questions. La séance est clôturée. La prochaine intersyndicale AC aura lieu le mardi 05 mars 2024.

